

ATTESTATION

COMMUNE DE BOURG-EN-BRESSE

Je soussignée Claudie SAINT-ANDRE, agissant en qualité de Maire-Adjointe déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement de la commune de Bourg-en-Bresse, certifie qu'en date du premier jour de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique relatif au projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) comporte trois avis de personnes publiques associées, à savoir, l'avis de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, l'avis du Département de l'Ain et l'avis des services de l'Etat.

Conformément à l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme, le dossier de projet de modification n°3 du PLU a été notifié le 17 et 18 mars 2021 aux personnes publiques associées suivantes :

- la Préfecture ;
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- le Département de l'Ain ;
- la Chambre d'Agriculture de l'Ain ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- la Chambre des Métiers ;
- la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;
- la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, en charge du Schéma de COhérence Territorial (SCOT);
- la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, en charge du Programme Local de l'Habitat (PLH);
- la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, en charge des transports urbains.

A Bourg-en-Bresse, le 10 MAI 2021

Pour le Maire, la Maire-Adjointe déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement

Claudie SAINT-ANDRE